

inspecteur/inspectrice - Emploi Fonctionnel groupe II Santé Environnement

Ref : 2026-2196826

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Inspection Générale des
Affaires Sociales (IGAS)
Inspection Générale des
Affaires Sociales

Localisation

78-84 rue olivier de serres
75015 paris

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 17/03/2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience

souhaitée

Expert

Rémunération

(fourchette indicative pour les
contractuels)

entre 70 000€ et 120
000€ brut € brut/an

Catégorie

Catégorie A+
(Encadrement
supérieur - Autres
emplois fonctionnels)

Management

Non

Télétravail possible

Oui

Vos missions en quelques mots

L'emploi proposé dans le cadre du présent avis constitue un emploi d'inspecteur général du groupe II au sens du décret no 2022-335 du 9 mars 2022 précité.

Peuvent être nommés les personnes justifiant de minimum six années d'activité professionnelle dans le secteur public ou privé les qualifiant pour l'exercice de telles fonctions et remplissant les conditions suivantes :

- Les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois relevant de la catégorie A et dont l'indice terminal brut est au moins égal à la hors-échelle B ou ayant occupé durant au moins trois ans en position de détachement un ou plusieurs emplois culminant au moins à la hors-échelle B, les officiers supérieurs détenant au moins le grade de lieutenant-colonel ou ayant occupé un emploi conduisant à nomination dans la classe fonctionnelle du

grade de commandant, les membres du corps du contrôle général des armées, les magistrats de l'ordre judiciaire ainsi que les administrateurs des services de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

- Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, et qui remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique prévues aux articles L. 321-1 à L. 321-3 du code général de la fonction publique et ont exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires de corps et cadres d'emplois mentionnés ci-dessus ;
- Peuvent également être nommés, les fonctionnaires qui appartiennent à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A et justifient d'au moins cinq ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A.

Les candidats présélectionnés ayant la qualité de fonctionnaire, devront produire ultérieurement un état des services établi par le service des ressources humaines du corps d'origine ainsi que le dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé.

Pour les agents n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les candidatures seront complétées ultérieurement par une copie de la carte nationale d'identité et du dernier contrat de travail. Des déplacements ponctuels sont aussi nécessaires dans le cadre des investigations.

Profil recherché

Compte tenu de l'analyse de ses besoins, l'IGAS souhaite recruter un expert ou une experte en santé environnement. Le profil recherché devra disposer d'une expérience solide en matière de prévention et de gestion des risques en santé environnementale (ex. qualité de l'eau, alimentation, produits chimiques...) et des risques infectieux dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Des compétences en matière de transition écologique seront également appréciées.

Le/la candidat(e) recruté(e) sera appelé(e) à mobiliser ses connaissances en santé environnement dans le cadre des missions qui lui sont confiées et pourra élargir le spectre de ses savoir-faire en intervenant sur tout type de missions (contrôle, enquête, audit, appui ou évaluation), sur l'ensemble du secteur social.

Dans cette perspective, les savoir-être suivants sont recherchés :

- Une curiosité intellectuelle et un goût de l'investigation ;
- Une certaine créativité dans la recherche de réponses nouvelles est recherchée ;
- Une capacité à travailler en équipe, à faire preuve de capacité d'adaptation à des environnements différents et à collaborer avec des profils diversifiés (médecins, directeurs d'hôpital, magistrats...) ;
- Une faculté à accepter la critique et à remettre en cause ses certitudes ;
- Un sens de l'écoute et une aptitude à se mettre à la place des commanditaires mais aussi à comprendre la situation et la perception des usagers, des bénéficiaires des politiques sociales, ainsi que des professionnels de terrain.

S'agissant des savoir-faire :

- Les candidats doivent savoir analyser de façon approfondie des questions complexes et interpréter des écrits et des données chiffrées de natures variées : un esprit méthodique, organisé et rigoureux est requis dans la conduite des investigations ;
- Les candidats doivent savoir rédiger de façon claire, rapide et utile aux décideurs et faire preuve de capacités de conviction à l'oral ;
- Des compétences statistiques ou de modélisation, d'analyse financière (compte tenu du développement des contrôles portant sur des établissements de droit privé), ou une expérience consistante de portage de projets de transformation numériques ou d'audit de

systèmes d'informations sont plus particulièrement recherchées.

- Des expériences dans d'autres univers professionnels que ceux relevant des politiques sociales, si elles requièrent des capacités d'analyse stratégique, la mise en perspective d'enjeux politiques ou financiers ou des fonctions de négociation y compris dans un environnement international, peuvent correspondre aux besoins de diversification des talents de l'inspection générale ;

Compétences attendues

Votre candidature, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae est à transmettre par courriel, au plus tard un mois à compter de la date de publication de l'avis de vacance au journal Officiel à l'adresse suivante : igas-recrutement@igas.gouv.fr

Des renseignements sur la procédure, le métier et les fonctions exercées en lien avec cette offre sont disponibles sur www.igas.gouv.fr

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Les missions principales qui seront confiées à la personne recrutée :

- Participer, conduire et piloter des missions d'évaluation, de contrôle, d'expertise et d'appui dans le champ social ;
- Analyser des problématiques complexes, proposer des diagnostics stratégiques et formuler des recommandations à destination des ministres ;
- Représenter l'IGAS auprès des différents acteurs du champ social ;
- Réaliser des missions internes au service (participation à des groupes de travail, élaboration de formations, mise en place de partenariats...).

La nomination des inspecteurs s'effectue par arrêté du Premier ministre, sur proposition du ministre.

Les postes sont à pourvoir à l'inspection générale des affaires sociales, 78, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris. La résidence administrative de l'IGAS étant à Paris, les membres du service sont tenus de disposer d'une possibilité de résidence en Ile-de-France. En-dehors des déplacements liés aux missions, les inspecteurs doivent être présents de manière hebdomadaire dans les locaux. Ils participent également à Paris aux réunions de mission, à l'ensemble des collèges, intercollèges et comités des pairs dont ils font partie, ainsi qu'aux réunions telles que les réunions de service ; réunions avec la direction (lancement, points intermédiaires et fin de mission) ou les fonctions support ; réunions nécessaires à la conduite des investigations (autres services ou établissements basés en région parisienne).

Conditions particulières d'exercice

Une présélection est opérée par le comité de sélection, au cours de laquelle le chef de l'IGAS peut écarter toute candidature qui, de manière manifeste, ne correspond pas au profil recherché tel que défini par le présent avis, au regard notamment des qualifications, des compétences attendues et de l'expérience professionnelle acquise. A l'issue de cette phase, le comité de sélection, dont la composition est déterminée par arrêté, auditionne les candidats présélectionnés.

La procédure comprend :

- Une mise en situation professionnelle, qui peut s'appuyer sur un support écrit, et vise à tester les qualités de compréhension, de rigueur ou de rédaction du candidat / de la candidate ;
- Un premier entretien visant à évaluer le parcours professionnel antérieur et les motivations du candidat / de la candidate, ainsi que son projet professionnel et sa capacité à contribuer au bon fonctionnement collectif du service ;
- Un second entretien visant à évaluer les qualités et aptitudes des candidats nécessaires aux différentes missions de l'inspection générale.

La procédure de sélection se déroulera durant le mois d'avril : la mise en situation aura lieu durant la deuxième semaine du mois d'avril et les auditions en présentiel durant la troisième semaine d'avril.

A l'issue du processus de sélection, le comité émet un avis sur l'aptitude des candidats à exercer les fonctions d'inspecteur. Cet avis est transmis à l'autorité ministérielle de nomination.

Fondement juridique

Tous les inspecteurs sont soumis aux règles déontologiques de la fonction publique et aux obligations posées par l'article 19 du décret n° 2022-1680 du 27 décembre 2022 relatif à l'organisation et aux missions de l'inspection générale des affaires sociales. Ils devront se conformer à l'obligation de dépôt d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination. Pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent la nomination sur cet emploi, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué préalablement à la nomination. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les membres de l'inspection générale font preuve d'impartialité et d'indépendance de jugement et sont libres des propositions qu'ils formulent.

Avis de vacance au JO

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053494461>

Statut du poste

Vacant à partir du 01/07/2026

Métier de référence

Inspectrice / Inspecteur relevant d'une inspection générale ministérielle

Qui sommes nous ?

Placée sous l'autorité des ministres chargés de la santé, de l'aide et de l'action sociale, de la protection sociale, des familles, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle,

l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) intervient sur des sujets à forts enjeux politiques, financiers ou organisationnels et ayant trait à la vie des citoyens.

Les inspecteurs de l'IGAS interviennent sur saisine du Premier ministre, des ministres ou du chef de l'IGAS. Ils réalisent des missions d'évaluation des politiques publiques, de contrôle, d'expertise ou d'appui auprès des services, établissements ou institutions qui participent à l'application des législations de la sécurité sociale, de la prévoyance sociale, de la santé, du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle ou qui concourent à assurer la protection sanitaire et sociale de la population.

Les rapports de l'IGAS visent essentiellement la préparation de décisions des ministres et des autorités publiques et, sous réserve de l'accord des ministres commanditaires, peuvent être rendus publics.

Les profils des inspecteurs du service sont variés, en termes de compétences et d'expériences : cadres dirigeants et supérieurs des administrations de l'Etat, d'établissements publics ou de collectivités territoriales, directeurs d'hôpital, médecins, pharmaciens, anciens directeurs du travail, ingénieurs, statisticiens.

Basée à Paris, l'IGAS est compétente sur l'ensemble du territoire national.

Les emplois sont à pourvoir dans les conditions prévues par le décret n°2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services. Les fonctionnaires, les officiers supérieurs et les magistrats de l'ordre judiciaire nommés dans l'un des emplois régis par le présent chapitre sont placés en position de détachement.

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sont recrutées par contrat.

La durée d'occupation de l'emploi d'inspecteur est fixée à cinq ans, potentiellement renouvelable, sans que la durée d'exercice continue des fonctions dans l'emploi concerné ne puisse excéder dix ans.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi et de son parcours antérieur. Elle comprend une part fixe brute et une part variable, en fonction des réalisations et de la manière de servir. Sous cette réserve, le montant brut cumulé est compris entre 70.000 € et 120 000 € brut par an.